

## VOUS &amp; NOUS



## LE BILLET

PAR GILLES DEBERNARDI

## Avec Macron, l'Évangile par ordonnance ?

Avant d'aller à confesse chez Jean-Pierre Pernaut, M. Macron marque une halte à la sacristie. Devant la Conférence des évêques, il prétend vouloir « réparer le lien entre l'Église et l'État ». Dire qu'on les croyait séparés depuis la loi de 1905.

À se demander qui parle, le président de la République ou le chanoine de Latran ? Va savoir, puisque le bel apôtre peut se prévaloir des deux titres. Comme naguère Nicolas Sarkozy qui osa établir, un jour, la prééminence du curé sur l'instituteur. Sa sortie, à l'époque, ne passa pas inaperçue.

Emmanuel I<sup>er</sup>, à peine plus sobre, prétend réconcilier Marianne et la Vierge Marie... qui seraient donc fâchées. Quelques brouilles les opposent, leurs avis divergent sur l'homosexualité, la contraception, l'avortement, l'euthanasie, la bioéthique, la procréation médicalement assistée... La foi catholique a ses raisons que l'Assemblée nationale ignore parfois.

Le vaste chœur des laïcs, de Valls à Mélenchon, fustige « l'intolérable dérapage » du pensionnaire de l'Élysée. Son propre camp, d'ordinaire plus docile, peine ici à le soutenir. Dame, on a mis des siècles à bouter la religion hors du gouvernement terrestre ! Ce n'est pas pour la réintroduire aujourd'hui, en douce.

La France garantit la liberté de croire ou pas. Moyennant quoi, le rapport de chacun à Dieu doit rester une affaire privée. Le Parlement, jusqu'à preuve du contraire, a des préoccupations d'un autre ordre. À moins que Jupiter, un de ces quatre matins, ne décide de faire passer l'Évangile par ordonnance. Ironique, un adjoint communiste à la mairie de Paris tirait hier la sonnette d'alarme : « Abuser du vin de messe nuit gravement aux capacités mentales ».

le dauphiné

## @ LA QUESTION DU JOUR

Facs bloquées : faut-il accorder la note de 10/20 aux étudiants grévistes ?

@ LA RÉPONSE À LA QUESTION D'HIER :

François Hollande doit-il revenir en politique ?

Oui	11%	Non	89%
-----	-----	-----	-----

Résultats de la consultation effectuée sur le site du Dauphiné Libéré (17 671 votes).

Chaque jour, une question vous est posée dans cet espace.

Vous êtes invités à y répondre sur le site du Dauphiné Libéré :

ledauphine.com rubrique "La question du jour".

## @ À VOIR, À LIRE SUR LE WEB



Il mange le piment le plus fort du monde... et subit des effets inattendus

à voir, à lire sur le site du Dauphiné Libéré : [ledauphine.com/france-monde](http://ledauphine.com/france-monde)

**le dauphiné** libéré Offre du **PRINTEMPS**  
**VOTRE JOURNAL à 0,90€ au lieu de 1,10€**  
 ET RECEVEZ LE LIVRE de la collection Saveurs d'Italie

Abonnement de 6 mois minimum - Photo non contractuelle

## ABONNEMENT 7 JOURS / 7

Par prélèvement, votre journal à 0,90 € au lieu de 1,10 €, le dimanche 1,35 € au lieu de 1,60 € + le livre, pendant les 6 premiers mois, puis 1 € en semaine et 1,5 € le dimanche.

1 an au comptant : 351 € au lieu de 390 € soit 312 exemplaires semaine et 52 dimanches + le livre.

6 mois au comptant : 195 € soit 156 exemplaires semaine et 26 dimanches.

## ABONNEMENT 6 JOURS / 7

Par prélèvement, votre journal à 0,90 € au lieu de 1,10 €, + le livre, pendant les 6 premiers mois, puis 1 €.

1 an au comptant : 280,80 € au lieu de 312 € soit 312 exemplaires semaine + le livre.

6 mois au comptant : 156 € soit 156 exemplaires semaine.

Pour vous abonner, appelez le

0 800 88 70 01 Service & appel gratuits

ou retournez après avoir complété le bulletin ci-dessous à :  
**Dauphiné Libéré, service abonnement - 38913 Veurey Cedex**  
 - Accompagné de votre règlement pour un règlement au comptant.  
 - Accompagné du mandat SEPA et de votre RIB pour un règlement par prélèvement.

Indiquez vos coordonnées

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

CP/Ville ..... Tél. ....

**Pour payer par prélèvement, c'est facile :**  
 remplissez et signez le mandat SEPA ci-dessous et n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire.

Mandat de prélèvement SEPA  
 En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Le Dauphiné Libéré à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Le Dauphiné Libéré. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier SEPA : FR9822393812 Créancier : Le Dauphiné Libéré

Adresse : 650, route de Valence Code postal : 38913 Ville : Veurey Cedex Pays : France

Référence unique du mandat

Débiteur : Votre nom : .....

Votre Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

IBAN : 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000 0000

BIC : 00000000 Paiement :  Récurrent/Répétitif  Ponctuel

A : ..... Le : 00 00 00

Signature : .....

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.  
 Veuillez compléter tous les champs du mandat.

## LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

ENVIRONNEMENT | Des aménagements sont créés pour permettre à la faune de

## Les animaux ont droit



Pour l'instant, seulement deux monticules sont visibles de chaque côté de l'A48, entre le péage de Voreppe et celui de Moirans. Photo Le DLK.B.

**Les travaux sont visibles depuis l'A48, entre le péage de Voreppe et celui de Moirans. Un passage pour la faune est en cours de construction. Concrètement, un pont au-dessus des voies permettra aux animaux de toutes tailles de traverser.**

pour les automobilistes », commente Laurent Bouillon, conducteur d'opérations pour Area, en charge de cette exécution.

Le projet est dans les cartons depuis une dizaine d'années. Mais la validation ministérielle ne date que de juin 2016. Il faut dire que l'opération multiplie les contraintes : un terrain humide, une mauvaise qualité des sols, une autoroute en circulation à traverser...

## Une expérimentation sur les revêtements

Dans le détail, le pont passera à sept mètres au-dessus de la route. En comptant les rampes, il devrait mesurer 150 mètres de long et 12 mètres de large. Une palissade opaque, en bois, sera installée sur l'ouvrage. Sa spécificité : « Elle sera créée en robiniers faux-acacias, coupés au bord de nos autoroutes. On valorise ainsi nos déchets », explique Yves Urbain, maître d'œuvre chez Area.

Une autre particularité de ce passage pour faune est son revêtement. « Normalement,

pour que les animaux empruntent le passage, nous devons prévoir 60 centimètres de terre sur le pont. C'est très lourd... Ce poids a une conséquence sur la fabrication de l'ouvrage et sur son coût, précise le conducteur d'opérations. Mais ici, nous allons expérimenter un revêtement allégé. Nous allons tester trois revêtements différents : de la toiture végétalisée, des billes d'argile, une structure en "nid d'abeille"... Pendant trois ans, à l'aide de caméras et de pièges à traces, nous observerons le comportement des animaux. » L'enjeu est de taille : « Si l'un des revêtements fonctionne, nous pourrions l'appliquer à tous les passages pour faune en France. Si ça ne fonctionne pas, nous le remplacerons par les 60 centimètres de terre traditionnels. Le pont est de toute façon construit pour supporter ce poids. »

Vu que l'ouvrage doit être uniquement utilisé par les animaux, des clôtures (en tôle et en grillage) seront disposées au bord des voies de circulation. Des plantations viendront compléter l'ensemble, à

la fois sur les rampes et sur le pont lui-même. Car tout doit être fait pour inciter les animaux à utiliser ce passage. Même la forme des remblais a été calculée. « Nous avons travaillé avec des spécialistes de la faune », insiste Yves Urbain. Dans le cadre des compensations environnementales imposées par la loi, Area aménagera également une mare et une zone humide, avant le pont, du côté de La Buisse.

## Le pont terminé d'ici la fin de l'année

Pour l'instant, les entreprises créent les remblais avec de la terre. Il faudra ensuite attendre quelques semaines pour que le sol se tasse. L'étape suivante sera la création de la pile centrale du pont, en juin, avant la création des culées

(les bords du pont). « Vu la nature du sol, nous serons obligés d'enterrer des pieux à 23 mètres de profondeur », détaille M. Bouillon. Au moment de les creuser, le chantier devrait être impressionnant... Enfin, la bretelle de sortie au péage de Moirans (dans le sens Grenoble/Lyon) sera réaménagée.

L'impact sur la circulation de l'autoroute sera minime. Les voies devraient être réduites seulement quelques jours et quelques nuits cet été. « Mais jamais l'autoroute ne sera fermée », martèle M. Bouillon.

L'ouvrage devrait être terminé d'ici la fin de l'année et les aménagements paysagers sont prévus au printemps 2019. Avant une expérimentation de trois ans en observant les animaux.

Karine BONNET

## LE CHIFFRE

5,3

**C'est le coût, en millions d'euros, de l'opération. La majorité est financée par la société d'autoroute Area. Une aide de 15 % du montant total du chantier sera apportée par le Département de l'Isère, dans le cadre de la restauration des corridors biologiques.**



Le passage pour la faune, qui va enjamber l'autoroute A48, est créé sur la commune de La Buisse (plan ci-dessus). Il se situe dans une zone naturelle, pratiquement au niveau du demi-diffuseur de Mauvernay qui permet de rejoindre Centr'Alp ou Viron. Ci-contre, voici à quoi ressemblera le passage pour faune une fois terminé. Trois revêtements différents seront testés pendant trois ans. Une palissade opaque et des plantations viendront compléter l'ensemble.

Infographie Le Dauphiné Libéré et Illustrations Yves Douillet

## LE DOSSIER DU JOUR | EN ISÈRE

traverser des routes, comme sur l'A48 où un pont est en cours de construction

## à leurs passages

« La biodiversité, c'est un peu notre boussole »

Ce n'est jamais ce que l'on retient des débats de Grenoble Alpes Métropole et du conseil départemental de l'Isère. À tort ? À raison ? En même temps, vu que ce sont des points sur lesquels les élus ne débattent pas beaucoup...

Pourtant, la biodiversité en général, les corridors biologiques en particulier, ce sont des budgets qui se chiffrent parfois en plusieurs centaines de milliers d'euros, des projets en cours ou à venir, des travaux. « Mais c'est désormais bien accepté par tous », reconnaît le vice-président du Département en charge de l'environnement, Fabien Mulyk. Question de méthode, avance-t-il.

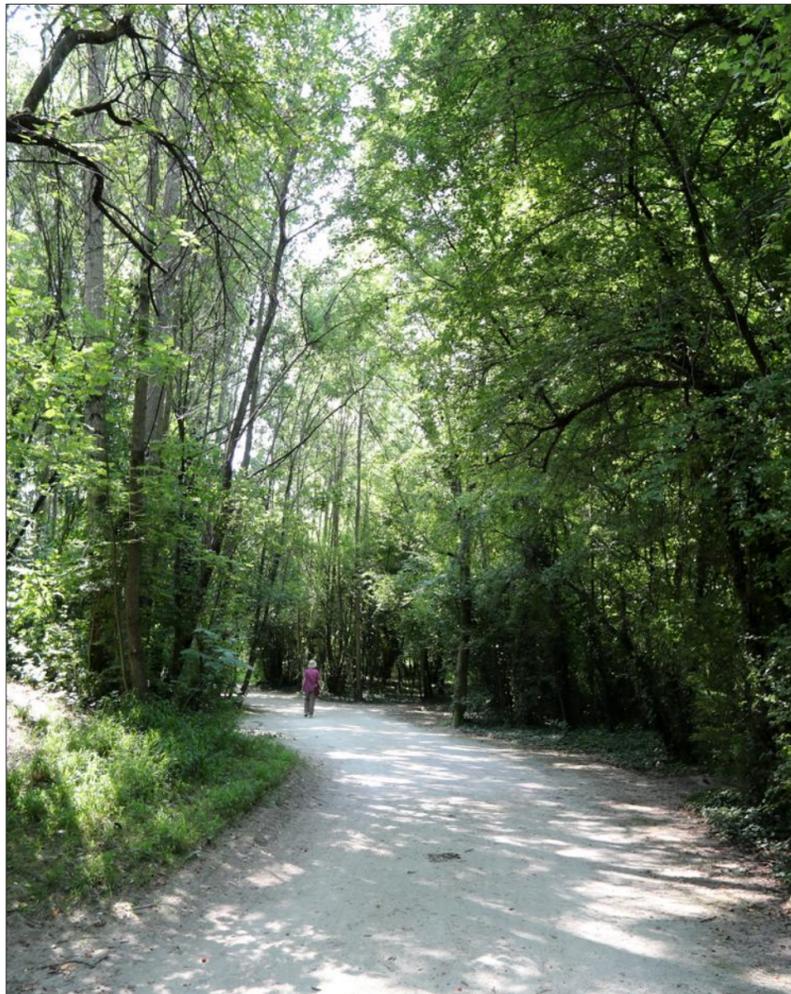
## Le regard change

« Longtemps, ces questions-là ont été accompagnées par des interdictions, c'était l'écologie punitive. Or, à partir du moment où le respect de la faune, petite ou grande, ne se fait pas au détriment des usages et des usagers, tout passe. Ce qui est important également, c'est d'anticiper. Quand nous réalisons des travaux de voiries, un diagnostic est notamment fait sur l'impact pour les animaux. Du coup, des aménagements sont prévus dès le départ, ça aussi, ça change le regard sur ce dossier. » Pour résumer : il est plus facile de budgéter un corridor pour amphibiens si c'est une ligne dans un projet

plus gros qui comprend, par exemple, le changement de revêtement d'une jolie route, bien large, avec des automobilistes dessus.

Du Département à la Métropole. De la droite à la gauche. De Fabien Mulyk à Jérôme Dutroncy, vice-président délégué, lui aussi, à l'environnement. « La biodiversité, c'est un peu notre boussole, parce que cela a un impact sur la qualité de l'eau, des sols, de l'air, sur la pollution, la santé, l'agriculture, donc l'économie... » L'élus évoque le « Contrat Vert et Bleu », 11,7 millions d'euros sur cinq ans et de nombreux partenaires autour de la table. Il parle de trame bleue, de trame verte. De préservations de « réservoirs de biodiversité », dans une Métropole où vivent 450 000 personnes, et combien d'écureuils, combien de crapauds, de chouettes, de chauve-souris ? « Les aménagements sont nombreux », avec le projet d'une « continuité écologique » du Vercors à la Bastille, en passant par la Presqu'île. Et également « des études sur la boucle des Sablons », pour, là aussi, permettre la traversée du parc de l'île d'Amour jusqu'au parc Paul-Mistral... sans oublier « les petits aménagements » inscrits rien que pour les animaux dans l'énormissime projet A 480 à 300 millions d'euros.

Stéphane ECHINARD



« Les aménagements sont nombreux », explique l'élus Jérôme Dutroncy, avec le projet d'une « continuité écologique » du Vercors à la Bastille et également « des études sur la boucle des Sablons », pour, là aussi, permettre de « traverser » du parc de l'île d'Amour (notre photo) au parc Paul-Mistral... Photo Le DU/Christophe AGOSTINS

## À Saint-Maximin, on prend soin des crapauds, grenouilles et tritons

Le marais d'Avalon à Saint-Maximin, dans le Grésivaudan, est un paradis sur terre, pas seulement pour les randonneurs et pêcheurs ! Les amphibiens s'y trouvent à merveille.

Surtout depuis 2009, année où le Conservatoire des espaces naturels l'a reconnu comme un de ses espaces naturels sensibles (ENS). Depuis, le Département soutient la commune, pour faire en sorte que la biodiversité de cet espace soit le plus possible préservée.

## Crapauds et poissons ne font pas bon ménage !

Ainsi, les travaux entrepris à l'automne dernier sur le marais (près de 52 000 euros), qui consistaient à recréer une partie de l'étang pour mieux délimiter la partie ENS de celle dédiée aux poissons, se sont achevés début mars.

Tout juste avant la période de reproduction des amphi-

biens. Ces derniers ont désormais "leur" zone plus marécageuse, en amont. Elle leur est bien plus favorable, car non poissonneuse. Et ce, grâce à un merlon qui assure désormais la séparation des deux zones. Ce dernier a été réalisé avec la terre argileuse prélevée lors du creusement.

## Le retour de la rainette espérée

Aussi, deux ouvrages hydrauliques de régulation gèrent à présent les niveaux d'eau pour éviter l'atterrissement du marais et lui fournir un meilleur équilibre, l'endroit étant fortement peuplé en crapauds, grenouilles (agiles et rousses) et tritons alpestres et palmés.

Maintenant, reste à savoir si la rainette verte, plutôt rare, décidera d'y revenir... C'est une des raisons aussi qui a incité la commune à planter des panneaux le long de la RD9, contiguë au marais, pour sen-



Un des fameux panneaux ! Deux ouvrages hydrauliques de régulation gèrent à présent les niveaux d'eau pour éviter l'atterrissement du marais et lui fournir un meilleur équilibre, l'endroit étant fortement peuplé en crapauds, grenouilles (agiles et rousses) et tritons alpestres et palmés. Photos Le DU/Archives



sibiliser les automobilistes au passage de ces amphibiens. La question qui se pose aujourd'hui, faute de comptage et d'observation, est de savoir s'ils empruntent davantage la route ou bien le tuyau

d'évacuation de l'étang situé sous la RD9. La commune songe un jour étudier ce point, mais pour l'heure elle n'a ni les moyens humains ni les moyens financiers pour la faire. Si la rainette verte, une es-

pèce menacée, venait à repeupler ce secteur, de toute évidence cette question-là pourrait très vite être étudiée par le Conservatoire des espaces naturels.

E.D.

Propos recueillis par K.B.

**ELEGIA**  
Aménageur de territoires

LA PERFORMANCE D'UN GROUPE D'ENTREPRISES POUR DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES CONSTRUCTION INVESTISSEMENT PROMOTION IMMOBILIÈRE

www.elegia-groupe.fr



## TROIS QUESTIONS À...

**Jean-François Noblet**  
Vice-président du "Pic vert", association pour la protection de l'environnement basée dans le Voironnais

## « Les animaux doivent se déplacer aussi pour la diversité génétique »

→ Vous avez travaillé comme conseiller pour le Département lors des précédents mandats sur la question des corridors biologiques. Expliquez-nous...

« Depuis plusieurs années, dans le cadre d'un programme européen, le Département travaille sur les relations entre Chartreuse et Vercors, entre Chartreuse et Belledonne. Des cartes ont été élaborées avec les collectivités, les associations de protection de l'environnement, les chasseurs, les pêcheurs, les agriculteurs pour aboutir à un tracé qui détermine le passage des animaux d'un massif à un autre [les fameux corridors biologiques, NDLR]. Des aménagements ont été réalisés sur ce tracé. La création du pont sur l'A48 est le dernier maillon. Avant ça, entre Chartreuse et Vercors par exemple, des passages souterrains ont été créés le long du cours d'eau de l'Égala [l'un sous la RD 121A et l'autre sous la RD 1085, NDLR], des détecteurs de faune ont été installés sur la RD 1075 à La Buisse et la RD 1532 à Saint-Quentin-sur-Isère, et les berges de l'Isère ont été aménagées. »

→ Les animaux traversent-ils vraiment les vallées pour passer d'un massif à un autre ? Et comment être sûr qu'ils utiliseront les aménagements créés par les humains ?

« Nous sommes sûrs que les animaux passent d'un massif à un autre ! D'ailleurs, à chaque fois que nous allons sur le terrain, les traces ou même les animaux que nous observons le prouvent. Les mammifères sont capables de faire des kilomètres. Ils se déplacent pour trouver de la nourriture, pour se reproduire, ils migrent dans la plaine en hiver... Par exemple, les jeunes chamois mâles sont éjectés du groupe par les mâles adultes. Ils sont obligés de trouver de nouveaux territoires. Dès le départ, nous savons à quel endroit il faut réaliser un aménagement. Nous avons étudié où les animaux ont l'habitude de passer, où les zones "d'écrasement" sont les plus importantes. Ensuite, les plantations, les clôtures installées les obligent à prendre le bon chemin. »

→ En quoi ces passages créés pour la faune sont-ils nécessaires ?

« La fragmentation des territoires est de plus en plus importante. Entre les clôtures, les murs, les constructions, les axes routiers, les lumières... C'est plus difficile pour la faune de vivre son cycle naturel. Mais les animaux doivent continuer à se déplacer pour assurer la diversité génétique. S'ils ne trouvent plus de nouveaux partenaires sexuels, la diversité génétique se réduit et peut entraîner la disparition des espèces. D'autres programmes, de moindre ampleur, sont à l'étude sur différents territoires justement pour pallier ce problème de fragmentation. Par exemple, avec "Le Pic vert", nous travaillons sur la montée de la RD1075, entre La Buisse et Voiron. Beaucoup d'animaux se font écraser. Nous sommes en lien avec les collectivités pour réaménager des passages inférieurs qui existent déjà. »

**JOURNÉES DE LA PROPRIÉTÉ  
LES 20 ET 21 AVRIL**

**BÉNÉFICIEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT  
SUR MESURE POUR TROUVER VOTRE  
FINANCEMENT !**

**RENCONTREZ-NOUS  
16 RUE HOCHÉ À GRENOBLE**

**0 810 002 574** Service 0,06 € / min + prix appel



**Bouygues Immobilier**  
Créateur de mieux vivre

**OFFRE EXCEPTIONNELLE  
ÉCONOMISEZ<sup>(1)</sup>  
JUSQU'À 7 500 € !**

**La Centrale  
DE FINANCEMENT<sup>(2)</sup>**

(1) Réduction de prix immédiate appliquée par Bouygues Immobilier allant jusqu'à 7 500 €. Réduction de 4 500 € pour un 3 pièces, 6 000 € pour un 4 pièces et 7 500 € sur un 5 pièces, sur le prix de vente d'un logement, sur la base de la grille de prix des logements en vigueur au 10 avril 2018, hors lots en accession sociale et prix maîtrisés. Réductions et lots concernés disponibles sur bouygues-immobilier.com. Dans la limite des stocks disponibles. Offre non cumulable avec les autres offres Bouygues Immobilier en cours. Conditions détaillées de l'offre en bureau de vente ou sur simple demande. (2) La Centrale de Financement, Courtier en Opérations de Banque SAS au capital de 908 000 €. Siège social : 75 rue Saint-Lazare - 75009 Paris, RCS Paris 791400005 - N° Gestion 2013 B 03986 APE 6492Z - Immatriculation ORIAS n° 1302170 RCPA 8357126. La liste de tous les établissements de crédits partenaires de La Centrale de Financement est disponible sur www.lacentraledefinancement.fr. Le réservataire dispose d'un droit de rétractation de 10 jours (article L. 271-1 du code de la construction et de l'habitation). Bouygues Immobilier, SAS, au capital de 136 577 320 €, SIREN 562 091 546 RCS Nanterre, siège social, 3 boulevard Gallieni à Issy-les-Moulineaux (92130), intermédiaire en opération de banque catégorie mandataire Intermédiaire en Opérations de Banque (MIOB) inscrit à l'ORIAS sous le n° 13006299. Crédit photos : Sandrine Rivière. Document et photos non contractuels, sauf erreurs typographiques. Avril 2018. 9744. Agence : Adhcom.